

Renforcement des compétences orales des élèves

Stages d'anglais gratuits au lycée pendant les vacances scolaires

NOR : MENE1032020N

note de service n° 2010-248 du 31-12-2010

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

Références : Bulletin officiel spécial n° 1 du 4-2-2010 :

- Langues vivantes étrangères au lycée d'enseignement général et technologique, circulaire n° 2010-008 du 29-1-2010

- Mise en place des stages de remise à niveau et des stages passerelles à compter de la rentrée 2010, circulaire n° 2010-010 du 29-1-2010

La maîtrise des langues vivantes est devenue un enjeu majeur pour les nouvelles générations de lycéens, dans le cadre de la construction européenne et de la mondialisation. Elle figure parmi les objectifs de la réforme du lycée.

L'offre éducative nouvelle que constituent les stages intensifs d'anglais, gratuits, proposés à tous les lycéens depuis la rentrée scolaire 2008 est destinée à améliorer, en priorité, l'expression orale en continu et l'interaction orale en s'appuyant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues. Compte tenu de la situation particulière des académies ou des établissements scolaires, de tels stages peuvent être proposés dans d'autres langues vivantes étrangères que l'anglais.

1. Public concerné

Les stages d'anglais sont destinés aux lycéens inscrits dans les établissements d'enseignement général, technologique et professionnel.

Ils concernent les élèves volontaires à tous les niveaux de classe du lycée. En ce qui concerne le lycée professionnel, une priorité particulière pourra être accordée aux élèves de baccalauréat professionnel des spécialités de services.

Ces stages peuvent s'avérer particulièrement profitables aux élèves rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de l'anglais oral. Aussi est-il souhaitable que les enseignants encouragent les élèves à y participer.

Vous veillerez à renforcer la communication sur ce type de stages en direction des élèves et de leur famille. Une lettre sera adressée à chaque famille. L'objectif est que tout élève qui le souhaite puisse suivre un stage d'anglais dans son établissement ou un établissement proche de son domicile. Vous privilégieriez l'inscription en ligne. Un outil informatique vous sera proposé à cet effet.

2. Organisation

Ces stages d'anglais peuvent être étendus à toutes les vacances scolaires. Ils se déroulent sur une semaine, à raison de trois heures par jour, pendant cinq jours.

Les stages sont organisés par groupes après une évaluation des besoins des stagiaires effectuée en début de stage. La taille réduite des groupes permettra une pratique intensive de l'anglais oral.

À l'issue des stages, l'intervenant délivrera un relevé des compétences acquises à destination des professeurs d'anglais des lycéens concernés et une attestation sera délivrée à chaque stagiaire.

3. Contenus

Afin de s'inscrire dans la continuité de l'enseignement dispensé pendant les cours traditionnels, les stages doivent absolument être conçus à partir d'un projet construit et concerté dans l'établissement.

Afin de renforcer l'attractivité de ces stages et d'apporter une approche pédagogique originale, les pratiques innovantes sont encouragées, notamment :

- doublage de films, débats après la projection d'un film en VO, facilitée grâce à la mise en place de ciné-lycée ;
- pièces de théâtre ou ateliers chant en anglais, écriture d'une chanson, jeux de rôles ;
- réalisation de pages en anglais pour le site internet du lycée ;
- réalisation d'une exposition photographique ou d'un petit film pour promouvoir le tourisme local ou mettre en valeur le patrimoine culturel de la ville ou de la région ;
- expérimentations scientifiques ;
- ateliers de cuisine et repas partagés en langue anglaise ;
- etc.

Ainsi, les établissements pourront proposer des stages à contenu diversifié destinés à permettre un apprentissage dans un cadre différent de celui des cours traditionnels. En outre, l'usage des médias et du numérique est à encourager.

Les actions proposées dans le cadre des accords de coopération éducative peuvent venir en complément de ces dispositifs.

4. Personnels intervenants

Ces stages sont encadrés prioritairement par :

- des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives ;
- des assistants d'anglais ;
- des locuteurs natifs.

Ces deux dernières catégories de personnels sont rémunérées en vacances, si elles n'interviennent pas pendant le temps de service ou si elles sont vacataires. Le recrutement des intervenants s'effectue soit localement par les services académiques et les chefs d'établissement, soit par l'intermédiaire de la plate-forme nationale, accessible toute l'année sur le site <http://www.recrutlangues.education.fr>

Les personnes recrutées localement doivent également être enregistrées dans cette base. Ainsi, en fonction de leurs besoins, les rectorats et les chefs d'établissement pourront disposer d'une liste d'intervenants consultable à tout moment.

Le financement des rémunérations des intervenants et des personnels contribuant au déroulement des stages sera imputé sur le titre 2 du programme 141 « enseignement scolaire public du second degré ».

5. Mise en œuvre

Afin de multiplier le nombre d'élèves bénéficiant des stages d'anglais et de proposer une offre attractive, vous veillerez à développer les réseaux d'établissements par la mise en place d'établissements « mutualisateurs » ayant vocation à accueillir les élèves de lycées n'organisant pas de stages.

Il est nécessaire que le pilotage académique de cette opération soit renforcé et commence tôt dans l'année scolaire afin d'inciter les établissements à concevoir les projets les plus pertinents possibles. La mobilisation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ainsi que des inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique chargés des langues vivantes est essentielle afin qu'ils aident les enseignants à concevoir les dispositifs.

Vous veillerez à associer les collectivités territoriales à la mise en œuvre de ces dispositions, notamment sur les transports collectifs et l'ouverture des établissements pendant les vacances. Vous rencontrerez les maires au sujet des jumelages mis en place par les communes afin d'en faire bénéficier, autant que possible, les lycées offrant ces stages d'anglais.

Une évaluation de ces dispositifs sera réalisée à l'issue de chaque année scolaire.

Les dispositions concernant le lycée dans la circulaire du 14 janvier 2009 sont abrogées et remplacées par les présentes dispositions.

Si les modes d'organisation mis en œuvre pour ces stages d'anglais peuvent également être utilisés dans le cas de stages de remise à niveau en langues mis en place en seconde dans le cadre de la réforme du lycée, il faut rappeler que les deux dispositifs sont distincts et n'ont pas le même objectif.

Vous trouverez en annexe des outils à votre disposition afin de développer l'offre de stages :

- une liste des associations agréées et/ou subventionnées susceptibles d'avoir un lien avec l'Europe ou l'international ;
- des ressources numériques disponibles ;
- des partenariats avec le British Council.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

Outils

1. Des ressources numériques disponibles

Dans la rubrique ressources du site : <http://www.educnet.education.fr>

un article sur les stages intensifs : <http://www.educnet.education.fr/langues/ressources/stages-intensifs-langues>

La SDTICE a mis en place le site « Ressources stages langues », qui s'inscrit dans la continuité du travail mené pour l'opération « Une clé pour démarrer 2009 » accessible pendant la période des stages avec authentification des établissements impliqués : <http://www.educnet.education.fr/langues/ressources/une-cle-pour-demarrer>

Le site propose, pour l'anglais, mais aussi pour l'allemand et l'espagnol, des ressources par activité langagière d'éditeurs dont les produits ont obtenu la marque Rip (reconnu d'intérêt pédagogique) et du Scérén-CNDP. Les ressources éditoriales sont mises à disposition des intervenants et des élèves pendant toute la durée des stages et accessibles une semaine avant pour les intervenants de manière à leur laisser le temps de se familiariser avec les ressources proposées et de préparer des activités.

Ces éditeurs et leurs produits sont présentés dans le catalogue « Des ressources numériques pour améliorer l'oral-Langues vivantes-Niveau Lycée », édité par le CNDP avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale.

<http://www.educnet.education.fr/langues/ressources/catalogue-ressources-numeriques-lycee>

Les informations sur les projets soutenus par le ministère et les produits Rip :

http://www.educnet.education.fr/langues/ressources/projets_soutenus_08

<http://www.educnet.education.fr/langues/ressources/rip>

2. Liste des associations agréées et/ou subventionnées susceptibles d'avoir un lien avec l'Europe ou l'international

a) Associations agréées et subventionnées

- Fédération française des clubs Unesco
- Association Les jeunes Européens de France

- Association Parlement européen des jeunes-France
- Association des lauréats Zelligja
- b) Associations seulement agréées
 - Amnesty international
 - Artisans du monde
 - Association nationale et internationale de loisirs et de rencontres et d'éducation pour enfants et adolescents précoces
 - Croix-Rouge française
 - Enfants du monde-droits de l'homme
 - Enfance et partage
 - Éveil
 - Mouvement européen-France
 - Sports sans frontières
- c) Associations seulement subventionnées
 - Association francophone d'amitié et de liaison
 - Association European Democrat Students
 - Fédération internationale des professeurs de français
 - Institut de relations internationales et stratégiques
 - Association Réseau éducation pour tous en Afrique

3. Des partenariats avec le British Council

Le British Council, association à financements privés et publics dont la mission est de développer les relations culturelles et l'enseignement de l'anglais partout dans le monde, est un des opérateurs du ministère anglais de l'éducation pour la mise en œuvre des accords de coopération franco-anglais dans le domaine de l'éducation. Parmi les actions entreprises dans le cadre des accords de coopération franco-britanniques, l'opération « Science in Schools » peut se dérouler pendant les stages d'anglais. Cette action permet de faire intervenir des chercheurs britanniques dans les lycées français, en s'appuyant sur des collaborations scientifiques franco-britanniques existantes. L'objectif est double : présenter aux élèves une image positive de la science ainsi que du métier de chercheur et leur permettre d'entendre et d'employer la langue anglaise dans un contexte professionnel scientifique international. En 2010-2011, 19 académies sont concernées (note aux recteurs DGESCO DEI n° 2010-124 et 2010-125).

<http://eduscol.education.fr/pid23153-cid45737/partenariats-scolaires.html>